



02 OCTOBRE 2024

COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE NATIONALE DE BASKETBALL

RELEVÉ DE DECISIONS

Etaient Présents : MM. AUSSEUR, MERLIOT, LEMASSON, MULLER, SERRES, DONNADIEU, LE BOUILLE, DESBOTTES, PAOUR (représentant également M. GOBILLOT), BERGEAUD, SALMON, KROEMER, SY, SUDRE (représentant M. RUIZ), KERISIT

Etaient Excusés : MM. RUIZ (représenté par M. SUDRE), GOBILLOT (représenté par M. PAOUR), RAIMBAULT

La réunion s'est tenue en présentiel et en visioconférence.

En application de l'article 18 des statuts de la LNB, la présence de la moitié des membres du Comité Directeur est nécessaire pour que ses délibérations soient valables.

17 membres sur 20 sont présents ou représentés.

Le Comité Directeur peut donc valablement délibérer, le quorum étant atteint.

1. Redistribution contentieux ALTICE

Le Bureau, le 14 septembre 2023, dans le cadre du contentieux avec la société ALTICE, a décidé des modalités de redistribution des sommes attribuées à la LNB par la Cour d'Appel de Paris.

Conformément aux statuts de la LNB, cette décision doit être entérinée par le Comité Directeur.

Le Comité Directeur décide à l'unanimité de valider la décision du Bureau concernant les modalités de redistribution des sommes perçues dans le cadre du contentieux avec la société ALTICE.

2. Prize Money – Structuration à terme des reversements aux clubs

Philippe AUSSEUR, Président de la LNB, présente la nouvelle structuration des reversements faits aux clubs sous la forme de trois « enveloppes » – trois orientations :

- Une répartition identique à chaque club mais une affectation de la luxury tax aux seuls clubs de Betclic ELITE ;
- Une valorisation des projets clubs via le programme Label ;
- Une valorisation des performances sportives via la réinstauration d'un prize money évoluant à la hausse sur les prochaines saisons sportives.

En ce qui concerne le prize money, il n'a pas vocation à se substituer aux autres reversements mais à venir en complément sur l'angle sportif.

Ces sommes seront versées, en fonction de la performance sportive lors des championnats de Betclic ELITE, de PRO B, lors de la Leaders Cup et la Leaders Cup PRO B, la Supercoupe ainsi que lors des championnats Espoirs.

Philippe AUSSEUR indique que trois options de reversement du prize money ont été présentées au Bureau :

- Une répartition récompensant davantage les résultats de la saison régulière ;
- Une répartition récompensant davantage les résultats des Playoffs ;
- Une répartition faisant le mix entre saison régulière et Playoffs.

Le Comité Directeur est informé que le Bureau préconise l'option 3 dont les simulations et les grands axes leur sont présentés.

Des membres du Comité Directeur soulignent les efforts faits, notamment au niveau du prize money attribué à la PRO B, mais que la répartition pourrait encore plus prendre en compte la représentation de ce championnat au sein de la LNB.

Fabrice JOUHAUD, Directeur Général de la LNB, informe que les membres du Bureau souhaitent également que le reversement du prize money soit conditionné au respect de critères « éthiques ». Le service juridique de la LNB va travailler sur la définition de ces critères et faire une proposition lors d'un prochain Comité Directeur.

Après clôture des discussions, le Comité Directeur valide à la majorité (une abstention) l'option 3 instaurant le reversement d'un prize money tenant compte du mérite sportif selon une répartition prenant en compte la saison régulière et les Playoffs.

3. Financier

a) Arrêté des comptes 2023/2024

Il est présenté aux membres du Comité Directeur les comptes de l'exercice 2023/2024 arrêtés au 30 juin 2024. Ceux-ci font apparaître un résultat positif.

Le Commissaire aux Comptes, après avoir rappelé que c'est la première saison du mandat du Président de la LNB, indique qu'il certifiera sans réserve ces comptes.

Le Comité Directeur décide à l'unanimité d'arrêter ces comptes et de les soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire de la LNB prévue le mercredi 16 octobre 2024.

b) Proposition de Budget pour l'exercice 2024/2025

Il est présenté aux membres du Comité Directeur le Budget prévisionnel de l'exercice 2024/2025. Celui-ci se veut prudent en ne prenant en compte que ce qui est acquis en terme de revenus mais souligne l'attractivité de la Ligue Nationale de Basket.

Il fait également apparaître la hausse des revenus externes et une diminution des charges opérationnelles.

Après discussion, le Comité Directeur valide à l'unanimité le Budget proposé pour l'exercice 2024/2025. Celui-ci sera soumis pour validation à l'Assemblée Générale Ordinaire de la LNB prévue le mercredi 16 octobre 2024.

c) Caisse de péréquation Mercato LNB

Mathieu DESVALOIS, Directeur de Cabinet LNB, rappelle aux membres du Comité Directeur que l'Assemblée Générale du 17 avril 2024 a validé les mesures de stabilité des effectifs au sein des deux divisions professionnelles. Au sein de ces mesures est prévu le versement d'un coût supplémentaire pour chaque nouvelle qualification (hors pigiste) d'un joueur après la 1^{ère} journée de saison régulière jusqu'au 28 février de la saison dans la limite de trois.

Il a été décidé que ces coûts supplémentaires seraient reversés dans une caisse de péréquation et redistribués aux clubs faisant le moins de changement.

Mathieu DESVALOIS présente les principes généraux de la caisse de péréquation et présente les différentes options possibles pour le reversement des montants de ladite caisse.

- Principes :
 - Une caisse de péréquation distincte pour chaque division professionnelle. **Le Comité Directeur valide à l'unanimité ce principe de distinction des caisses entre les deux divisions.**
 - La caisse de péréquation est exclusivement composée des versements effectués par les clubs de chaque division dans le cadre de la règle des trois recrutements.
 - Le club ayant procédé à ces trois qualifications n'est pas éligible à un reversement au titre de la caisse de péréquation car il ne respecte pas les orientations de la LNB.

- Le montant de reversement maximum pour un club est plafonné afin d'éviter les déséquilibres. **Le Comité Directeur décide à l'unanimité de plafonner ce versement à 100 000 €.**

- Présentation des options :

Mathieu DESVALOIS présente les trois options qui ont été présentées aux membres du Bureau. Fabrice JOUHAUD indique que le Bureau, à une courte majorité, propose de retenir l'option dite « 6-3-1 ».

Cette option prévoit une clé de répartition par parts.

Le club qui fait 0 changement se voit reverser deux fois plus que celui qui fait 1 changement et six fois plus que celui qui fait 2 changements.

Le club qui fait 1 changement se voit reverser trois fois plus que celui qui fait 2 changements mais deux fois moins que celui qui fait 0 changement.

Le Comité Directeur valide à l'unanimité les principes de la caisse de péréquation ainsi que l'option susvisée.

4. Approbation des ordres du jour des Assemblées Générales (Ordinaire et Elective) de la LNB du 16 octobre 2024

Conformément à l'article 8 des statuts, le Président propose au Comité Directeur d'arrêter les ordres du jour suivants pour les Assemblées Générales Elective et Ordinaire LNB du 16 octobre 2024 :

Assemblée Générale Elective :

1. Ouverture de l'Assemblée Générale Elective par le Président de la LNB
2. Présentation des Candidatures
3. Elections :
 - ✓ Election de deux représentants de clubs :
 - Un représentant des clubs de première division (Betclac ELITE)
 - Un représentant des clubs de deuxième division (PRO B)
 - ✓ Election d'une personnalité qualifiée
 - Une personnalité qualifiée féminine parmi celles désignées par les organisations les plus représentatives des joueurs professionnels, des clubs professionnels et des entraîneurs professionnels.
4. Clôture de l'Assemblée Générale par le Président

Assemblée Générale Ordinaire :

1. Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire par le Président de la LNB
2. Intervention du Président de la FFBB
3. Approbation des procès-verbaux des Assemblées Générales des 17 avril et 29 juin 2024
4. Approbation du rapport d'activité 2023/2024

5. Approbation du Bilan financier pour l'exercice 2023/2024 et affectation du résultat
6. Approbation du Budget prévisionnel pour l'exercice 2024/2025
7. Vote des autres résolutions liées aux comptes
8. Clôture de l'Assemblée Générale par le Président de la LNB

Le Comité Directeur valide à l'unanimité les ordres du jour de l'Assemblée Générale Elective et de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 octobre 2024.

5. Points divers

- a) Nomination de Madame Eva DURAND en tant que chargée d'instruction auprès de la CJDR

Le Comité Directeur valide à l'unanimité la nomination de Madame Eva DURAND en tant que chargée d'instruction auprès de la Commission Juridique, de Discipline et des Règlements.

- b) Nomination d'Alain THINET au sein de la Commission Sportive

Il est proposé au Comité Directeur la nomination de Monsieur Alain THINET au sein de la Commission Sportive en remplacement de Monsieur Philippe HERVE.

Le Comité Directeur valide à l'unanimité la nomination de Monsieur Alain THINET au sein de la Commission Sportive.

- c) Nomination de Monsieur Clément JACQUES au sein de la Commission de Contrôle de Gestion

Le Comité Directeur valide à l'unanimité la nomination de Monsieur Clément JACQUES au sein de la Commission de Contrôle de Gestion.



Le Président
M. Phillippe AUSSEUR



Le secrétaire de séance
M. Christian LEMASSON